



La régie d'emploi et de services du Pays de Lunel (Hérault)

Jeudi 13 mai 2004

Témoignages de :

- **Jean-Luc BERGEON**, Maire de Saint-Christol et Président de la Régie d'emploi et de services du Pays de Lunel (34)
- **Frédéric FONTON**, Directeur de la Régie.

Présentation

Il existe en France environ 140 régies situées principalement en milieu urbain (régies de quartier), rares sont celles qui se sont créées en milieu rural et qui plus est dans une démarche territoriale, comme celle du Pays de Lunel. La mission sociale de ces associations loi 1901 s'exerce à travers le recrutement de personnes en difficulté pour assurer principalement des prestations d'entretien, de nettoyage et d'embellissement des espaces publics. Les liens qui se créent entre les salariés de la régie et les habitants du territoire (du quartier ou de la commune rurale) vont dans le sens de la responsabilité collective, de la citoyenneté, de l'utilité sociale et de l'emploi.

Grâce à sa capacité économique, juridique et partenariale, la régie peut apporter des réponses aux besoins des habitants en repérant et en créant de nouveaux services de proximité ou en orientant les personnes ayant un projet vers des associations ou des institutions locales pouvant les aider, voire des entreprises pouvant leur proposer un emploi.

Dans le Pays de Lunel, c'est à l'échelle des **13 communes** de la communauté que s'inscrit l'activité de la régie. **Au 1^{er} janvier 2003, elle démarrait son activité avec 10 salariés et en compte aujourd'hui 37**, dont 19 sous contrat temps plein. Le bilan d'une première année de fonctionnement montre déjà sa capacité à recréer un lien social avec les personnes en grande difficulté qu'elle a recrutées. En situation de chômage longue durée, allocataires du RMI, quelquefois en suivi pénal ou handicapées, et le plus souvent bénéficiaires du PLIE, ces personnes ont pour la plupart retrouvé un goût à la vie, un sens à leur existence, une place dans la société.

Grâce à l'engagement de la communauté de communes à **travers un marché public d'insertion**, de deux sociétés d'économie mixte, de commerçants, d'entreprises, de particuliers, de La Poste, la Régie a mis en place un parcours vers l'emploi qui repose sur plusieurs activités : la collecte de cartons, la collecte d'encombrants, des travaux divers d'entretien, des travaux ponctuels (espaces verts, petite maçonnerie, collecte de verre, manutention, nettoyages divers...). Elle a diversifié son activité par la mise en place de deux chantiers d'insertion : la "Régie 2 Roues" et le "Relais enfant P'tits filous".

L'excédent financier dégagé par les activités en 2003 permettra d'acheter du matériel et des véhicules neufs en 2004. La régie est en cours de labellisation "Régie de Territoire" par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier.

Lors de cette réunion, Jean-Luc BERGEON et Frédéric FONTON nous expliqueront le fonctionnement de la régie, le bilan financier, le mode de recrutement des salariés, leur devenir et nous préciseront quels sont les partenaires institutionnels, économiques et sociaux engagés dans cette association, les difficultés rencontrées, les projets... Ils nous feront part de leurs recommandations. Toutes vos questions seront les bienvenues.

COMPTE RENDU DE LA REUNION et BILAN SOCIAL 2003 (en annexe)

Mairie-conseils

Bonjour à tous.

Merci notamment à Jean-Luc BERGEON, Maire de Saint-Christol, vice-président de la Communauté de Communes, délégué à l'action sociale et Président de la Régie d'Emploi et de Services du Pays de Lunel, et à Frédéric FONTON, directeur.

Si l'on connaît des expériences d'entreprises d'insertion, d'associations intermédiaires, ou de groupements d'employeurs, on connaît assez mal les régies de territoires qui commencent à se créer en milieu rural. La régie du Pays de Lunel s'est mise en place autour d'une collectivité de 22000 habitants. Mais c'est bien à l'échelle des treize communes que s'étend son action.

On connaît bien les régies urbaines ou régies de quartier, dont l'objectif est l'insertion et l'intégration de personnes qui sont depuis longtemps sans emploi, qui s'éloignent d'une vie sociale normale. La question que l'on a envie de poser à Jean-Luc BERGEON est la suivante : pourquoi les élus de la Communauté de communes de Lunel, puisque l'initiative dont nous allons parler vient des élus, ont-ils choisi ce type de structure, la régie de territoire ? Qu'apporte-t-elle de plus, en terme de méthodes, de moyens, de partenaires ?

Je demanderai également à Jean Luc BERGEON de nous expliquer dans quel contexte social, économique et politique, dans quelle histoire locale cette régie est née et a trouvé des débouchés, des prestations, avec quels salariés et auprès de quel public.

Ensuite, Frédéric FONTON pourra nous expliquer ce que recouvre sa mission au quotidien.

Jean-Luc BERGEON, Maire de Saint-Christol et Président de la Régie d'emploi et de services du pays de Lunel

C'est une forte volonté politique au départ qui a permis de lancer ce projet de régie.

Lunel se trouve à mi-chemin entre Montpellier et Nîmes, dans le département de l'Hérault. Le Conseil général avait passé une convention de développement avec le Comité national de Liaison des régies de quartiers (CNLRQ). Or, la Communauté de communes s'est créée sur le périmètre du canton de Lunel et administrativement et politiquement, c'est sur le périmètre de la Communauté de communes que le projet s'est concrétisé.

Ensuite, le territoire a la particularité d'être construit autour d'une ville de plus de 22 000 habitants, et nous avons l'équivalent en nombre d'habitants sur les douze autres communes. Nous sommes des « rurbains », car nous avons à la fois des interventions en centre ville et des interventions sur les villages en périphérie.

Ce que nous avons trouvé d'intéressant dans ce que l'on peut appeler aujourd'hui une régie de territoire, c'est le maillage et le croisement des compétences et des populations. Les régies de quartier, comme celles créées au début des années 80, mènent une action citoyenne au niveau d'un quartier, entretien de locaux, d'espaces verts, ... des actions très ciblées.

Aujourd'hui, l'intérêt du projet lunéolois, est que nous sommes parvenus à croiser des savoir-faire, dans des milieux sociaux différents, des ruraux, des urbains. "Entre guillemets », nous ne créons pas un ghetto de l'insertion". Les personnes que nous employons travaillent en ville mais aussi dans les villages. Elles rencontrent diverses populations, doivent s'intégrer, faire face à des situations et des équipes diverses, et c'est très important pour elles d'y rendre des services.

Cette régie est un des dispositifs pour l'emploi du territoire du Pays de Lunel. Il vient compléter le PLIE, la mission locale, les ateliers pédagogiques personnalisés, la boutique de gestion, la pépinière d'entreprises, tout ce qui a été mis en place par la communauté de communes. Nous sommes un dispositif complémentaire.

Pour créer une régie, l'initiative vient soit des habitants et du tissu associatif, soit des élus, du milieu politique. Ici, ce sont les élus qui ont pris le projet en main, et c'est à moi, qui suis vice-Président délégué à l'Action sociale de la Communauté de communes, que l'on a proposé de prendre la présidence de cette Régie. Elle a donc été portée par la communauté de communes et par les maires plus que par les habitants et le tissu associatif. Nous essayons aujourd'hui de nous tourner davantage vers les

associations et les habitants, de nous rapprocher du projet des régies de quartiers avec un lien premier et fort avec les habitants. Mais, sur 13 communes, cela s'organise différemment que sur un quartier.

Mairie-conseils

La nature juridique de la régie est une association, pouvez-vous nous dire comment elle fonctionne ?

Jean-Luc BERGEON

C'est en effet une association loi 1901.

Il y a trois collèges dans notre conseil d'administration :

- le collège des élus locaux,
- le collège des membres actifs
- le collège des membres associés.

Le collège des élus locaux comprend :

- deux représentants de la communauté de communes (le président et un membre du bureau qui est par ailleurs un élu de la ville de Lunel),
- une adjointe au maire de Lunel chargée des questions sociales et vice-présidente de la Régie,
- un représentant du Conseil général (le conseiller général du Canton le plus souvent),
- un représentant du Conseil régional.

Le collège des membres actifs :

- le président de la Chambre des Métiers de l'Hérault,
- un représentant de l'ancienne association "Solidarité Environnement" qui collectait les cartons quand cette activité était « à l'essai » en chantier d'insertion pendant 2 ans,
- le président de la Croix-Rouge de Lunel,
- les **CEMEA**, organisme de formation sur le territoire,
- la boutique de gestion du pays de Lunel.

Le collège des membres associés reste très ouvert :

- le directeur de l'association à titre d'invité permanent (qui ne vote pas, mais donne les informations),
- un représentant du personnel, en fonction du nombre de salariés,
- la Direction du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP),
- le directeur de l'ANPE.

Nous devons développer la participation d'autres associations. Nous essayons de trouver un équilibre. Pour avoir participé à plusieurs rencontres au niveau du C.N.L.R.Q (Comité National de Liaison des Régies de Quartier), nous savons qu'il est parfois difficile de mobiliser tout le monde. **Il y a toujours un collègue "locomotive" et sur le projet lunéolois, c'est le collège des élus locaux.** Aujourd'hui, nous essayons de nous ouvrir à la population et aux associatifs qui viendront renforcer le Conseil d'Administration.

Un intervenant

Au niveau des régies de quartiers, la participation des habitants dans la gestion même de l'association et l'idée de créer du lien social pour le quartier est importante, elle est l'un des objets de votre Régie. Mais nous nous interrogeons sur cette participation. Sommes-nous davantage sur une logique de régie au sens "régie communale" ou "affaires communales de travaux" avec un portage particulier ou sommes-nous bien dans le concept de la Régie comme lieu de resocialisation, de dynamisme, de lien social, de vie citoyenne ?

Jean-Luc BERGEON

Nous sommes bien dans un objectif de resocialisation, de dynamisme, de lien social, de vie citoyenne ; nous ne sommes pas dans une logique économique. Frédéric FONTON va préciser les choses à travers les activités de la régie.

Frédéric FONTON, Directeur de la Régie d'emploi et de services du pays de Lunel.

Nous sommes bien dans une logique lien social, c'est très important sur le territoire, et on recrée du lien social avec le partenariat et avec les associations locales.

Par exemple, notre **action de collecte de cartons** touche 297 commerçants et entreprises. Pour cette action, la communauté de communes a signé avec la Régie un marché public d'insertion (article 30 du Code des marchés publics), cet article permet à une collectivité qui a dans ses compétences l'insertion de passer des marchés sans appel d'offres et sans limite de seuil financier. (pour mémoire, le marché pour la collecte de cartons s'est élevé à 131 320 euros, 6 mois en chantier d'insertion pour 56 730 euros et six mois en activité économique pour 74 500 euros).

Les personnes ne font pas le travail classique que pourrait faire une société de nettoyage. Elles se présentent chez le commerçant ou dans l'entreprise tous les jours. On les connaît, elles demandent les cartons qui sont gardés à l'intérieur. Cela établit un lien entre ces personnes en difficulté et les entreprises du territoire.

Nous avons également des personnes qui s'occupent des **colonnes à verre** (points de tri sélectif, destinés au verre). Dans l'esprit des habitants, ces lieux sont souvent assimilés à des mini-déchetteries. Ils laissent d'autres déchets autour et quand nous rencontrons des habitants qui ne respectent pas la règle pour diverses raisons, nous les sensibilisons sur la citoyenneté, sur le fait qu'on ne met que du verre dans ces endroits.

Les autres exemples sont des actions ponctuelles. Dernièrement, nous avons réalisé une **action avec la MJC** à Lunel. Nous avons distribué des affiches avec les salariés qui ont l'habitude d'entrer chez les commerçants pour le carton.

Sur la commune de Jean-Luc BERGEON, au lendemain de Noël, nous avons réalisé une collecte des cartons chez les habitants. C'était l'occasion de discuter avec eux. Ils sont curieux de savoir ce qu'est la Régie et interrogent les salariés.

Mairie-conseils

Pouvez-vous nous dire qui sont les salariés de l'association et comment vous les recrutez, d'où viennent-ils, combien de temps peuvent-ils rester employés de la régie. Avez vous des résultats quant à leur devenir, quelles sont les améliorations que vous sentez, les difficultés, sur le plan humain. Comment cela se passe-t-il ?

Frédéric FONTON

Nous employons des salariés qui entrent et sortent de la Régie sur les activités suivantes :

➤ **Activités d'insertion :**

- Chantier d'insertion 2 Roues (13 salariés pour diverses durées en moins de six mois).
- Chantier d'insertion Relais enfant (janvier 2004)

➤ **Activités économiques :**

- Collecte de cartons (10 salariés en 2003)
- Collecte d'encombrants et entretien divers (2 salariés en 2003)

➤ **Activités ponctuelles**

La régie s'organise pour répondre à des demandes ponctuelles : *entretien, distribution de caissettes, mise sous pli/collage, espaces verts, petite maçonnerie, collecte de verre, enlèvement d'encombrants divers, manutention, La poste (il s'agit du nettoyage de 173 bureaux de poste du Gard et de l'Hérault, en partenariat avec les régies de Béziers, Pézenas et Montpellier), nettoyage divers*. 51 personnes (effectif cumulé) ont travaillé sur une ou plusieurs de ces actions ponctuelles en 2003.

Pour recruter les salariés, la régie travaille en partenariat avec le PLIE (Plan Local d'Insertion pour l'Emploi) et avec le Conseil général. Des personnes nous sont adressées. Nous procédons à des entretiens et le cas échéant, nous les recrutons.

Tous les salariés que nous recrutons habitent le territoire (le PLIE intervient sur le même périmètre que la communauté de communes). Il est vrai aujourd'hui que la majorité est de Lunel. La durée de leur emploi est très variable.

Dans nos deux chantiers d'insertion, la durée d'un contrat ne peut excéder un an. Douze personnes peuvent y travailler, dans le cadre du PLIE, du RMI ou en tant que demandeurs d'emploi de longue durée, éventuellement travailleurs handicapés si les postes peuvent être adaptés.

Dans ces chantiers, les personnes restent trois mois, six mois, voire douze maximum. Elles suivent leur parcours et ensuite, certaines trouvent un emploi, d'autres entrent dans une formation qualifiante par rapport à leur projet professionnel, car nous sommes là pour les aider à trouver un projet professionnel. Dans l'encadrement, la régie a recruté une personne qui s'occupe du suivi socioprofessionnel et qui monte les projets avec ces personnes.

Les **activités économiques** (carton et collecte d'encombrants) ne font pas appel à des financements publics. Ce sont des **prestations** que nous vendons. Les personnes recrutées pour ces activités sont plus proches de l'emploi. Soit nous les connaissons, car elles ont travaillé sur un chantier d'insertion, soit

elles nous sont adressées par le PLIE, soit il s'agit de personnes qui ont travaillé longtemps en entreprise et connaissent bien le monde du travail, mais sont sans emploi avec des problèmes sociaux divers. Pour ces actions économiques, les contrats sont des CDD d'un an minimum. Nous utilisons les Contrats Initiative Emploi (CIE), des contrats d'Etat ANPE. Au niveau national, ces contrats sont principalement des CDI en entreprises. Mais ils peuvent, à la discrétion du directeur d'agence, devenir des CDD.

Nos contrats en cours sont de douze et dix-huit mois (maximum).

Nous avons une personne très proche de la retraite en CDI, qui travaille à la collecte de cartons pour laquelle le marché a été négocié jusqu'à fin 2005. Cela lui permettra de cotiser et d'obtenir ses droits pleins à la retraite. Mais il est vrai que c'est le seul CDI.

Un intervenant:

Pouvez vous préciser quel est l'encadrement de ces salariés ?

Frédéric FONTON

Pour le chantier d'insertion Relais enfants, créé en janvier 2004 et qui collecte, trie, remet en état et revend des vêtements, le travail des salariés sur leur projet professionnel se fait en partenariat avec l'INFREP, un organisme de formation qui, avec deux formatrices encadrent les salariés sur place, (création du magasin, suivi des activités, référencement des vêtements, lavage, etc.) et les aide à préparer leur projet professionnel. Les formatrices sont salariées de l'INFREP. Cet organisme est en quelque sorte prestataire de services au niveau de l'encadrement, mais le fait en lien avec la Régie, employeur des salariés. La Régie a créé **un poste spécifique pour le suivi des projets socio-professionnels**. En lien avec les formatrices, cette personne essaie d'avancer sur les projets de chaque salarié et prend les contacts nécessaires avec le PLIE, les boutiques de gestion ou d'autres interlocuteurs compétents. La Régie intervient pour l'installation du magasin, pour régler des problèmes techniques, également pour la collecte de vêtements. En raison des multiples tournées sur le territoire, nous avons des contacts avec diverses associations ou personnes qui savent qu'elles peuvent nous donner des vêtements.

Pour le chantier d'insertion 2-roues, qui répare, rénove et loue des vélos et mobylettes aux personnes recherchant un emploi, **un chef d'équipe** à temps plein, salarié de la régie, encadre les personnes et les forme à l'entretien et à la remise en état des 2 roues. Ici, la question de la mobilité est primordiale pour travailler. Nous ne sommes pas dans une grande ville dotée de transports en commun. Sur nos treize communes il existe peu de possibilités de transports en commun. Les personnes qui cherchent un emploi disent « *Nous irons bien, mais nous n'avons pas de moyen de locomotion* ». Nous sommes donc là aussi pour répondre à ce besoin.

Pour les activités économiques, le nettoyage de colonnes à verre, la collecte de cartons, les petits travaux de maçonnerie, l'entretien d'espaces verts à la demande de particuliers, 9 personnes sont suivies par un encadrant technique qui donne les directives, explique le travail, vérifie sa bonne exécution. Enfin, je suis moi-même le directeur de la structure. En tant qu'employeur, nous assurons la gestion du personnel (problèmes d'absences, d'arrêts maladie, les fiches de paie, congés, etc.)

Nous sommes quatre personnes encadrantes, salariées de la régie de territoire.

Un intervenant

En terme d'équilibre d'activités, qu'est-ce qui relève plutôt de la régie de quartier traditionnelle et de l'activité plutôt orientée vers le rural ?

Frédéric FONTON

Pour la collecte des encombrants, nous avons une action générale avec un bailleur social, la SHEMC Société Héraultaise d'Economie Mixte et de Construction qui concerne plusieurs communes. Le bailleur opère effectivement à Lunel, où les encombrants sont collectés et déposés dans des locaux prévus à cet effet. C'est une prestation classique de régie de quartier, tout comme l'entretien d'espaces verts sur ces quartiers pour les bailleurs sociaux qui en possèdent.

En milieu rural, une commune délègue à la régie l'entretien de ses espaces verts, à hauteur de quatre interventions par mois.

En tant que Régie de territoire, nous avons des projets-pilote au niveau national et nous réfléchissons, avec le président du réseau, à la façon d'articuler cet ensemble. Il existe une **charte nationale des régies de quartier** et nous réfléchissons à une **charte des régies de quartier et de territoire** ou **charte des régies de territoire**, afin de labelliser d'autres structures de ce type, dans une cohérence de projet de développement local.

L'action de collecte de cartons est assez novatrice. En même temps, on constate que de nombreuses communautés de communes connaissent des problèmes pour gérer les déchets, il y a sûrement des pistes de ce côté là.

Un intervenant

Simplement, sur les communes rurales, y a-t-il une orientation ou une tendance vers l'emploi intercommunal ? Comment vous articulez-vous à ce niveau ?

Jean-Luc BERGEON

La Régie travaille avec les services techniques de la communauté de communes, et avec ceux de communes également.

La communauté de communes fait appel à la régie pour réaliser certaines actions d'entretien et de distribution d'informations. Au niveau de ma commune, Saint-Christol, nous travaillons en collaboration directe puisque la régie intervient sur le nettoyage de colonnes à verre et l'entretien du centre bourg.

Nous avons une réunion mensuelle des services techniques pour planifier les travaux à venir. L'encadrant technique de la régie participe à cette réunion. Services techniques et Régie sont complémentaires. Les actions des salariés de la Régie viennent compléter les actions des services techniques de la commune.

Les employés communaux font remonter aussi les points positifs et les points négatifs de certaines interventions. D'un mois sur l'autre, nous essayons d'améliorer les choses ou de les rectifier. Il existe vraiment un lien direct entre les services techniques de la commune et la régie.

D'autres communes avec lesquelles nous avons un partenariat régulier font systématiquement la même chose. Les communes qui ont contracté avec la Régie de façon régulière ont une relation très proche, très utile.

La Régie peut contracter directement avec une commune, avec la communauté de communes, lorsque le projet est intercommunal. Ainsi, elle a plusieurs interlocuteurs et n'est pas assujettie à un seul bailleur ou à un seul financeur ou à un positionnement politique particulier. La notion de territoire est également intéressante, parce que nos partenaires et les travaux sont diversifiés, c'est une garantie pour notre pérennité dans la mesure où nous ne dépendons pas d'une seule personne ou d'une seule volonté.

Un intervenant

Tous les salariés sont-ils en insertion ?

Je pose cette question par rapport au problème de délégation et de marchés publics d'insertion et parce que vous avez parlé d'une activité dite économique.

Notre communauté a un chantier d'insertion ; une association intermédiaire. Nous sommes à la recherche d'actions autour de l'entretien du paysage, chemins de randonnée, contrats de restauration et d'entretien de rivières, etc. Connaissez-vous des expériences dans ce genre d'actions ?

Jean-Luc BERGEON

Tous les salariés sont en insertion. Mais je voudrais re-préciser les choses : nous sommes sur de l'insertion par l'économique, avec une volonté de travailler sur des **parcours individualisés** pour les salariés, et non pas dans une dynamique de prise continue de chantiers. A un moment donné, nous nous poserons la question de savoir si nous restons dans une action vraiment ciblée et **à dimension humaine**.

Aujourd'hui, après un an et demi d'existence, nous démarrons des partenariats avec des entreprises privées d'espaces verts. Nous ne voulons pas entrer en concurrence avec elles. Nous souhaitons nous positionner en vivier par rapport à elles. Nous pourrions permettre à des personnes de travailler plusieurs mois chez nous avant d'y être employées par exemple.

Il est important de bien préciser ces choses. Dans une optique territoriale, nous devons bien délimiter la taille de la régie pour rester dans une dynamique d'insertion. La part d'activités plus économique permet d'asseoir le projet parce que nous devons nous autofinancer à 70 %. Mais aujourd'hui, nous avons quasiment assis notre projet ; Nous devons veiller à instaurer des partenariats avec les entreprises locales pour ne pas partir dans une dynamique qui serait contraire à notre philosophie.

Frédéric FONTON

Les régies, comme certaines autres structures, sont des structures d'insertion par l'activité économique. Vous avez parlé d'associations intermédiaires et c'est différent. Ces associations emploient des personnes en insertion qui sont inscrites et payées à l'heure, c'est finalement une sorte d'intérim d'insertion.

Chez nous, les personnes sont salariées six mois, un an ou plus, avec des contrats de 20 heures à 30 heures par semaine. Nous ne faisons pas de contrats de 35 heures ni de CDI, de façon à ce que les personnes aspirent à trouver mieux ailleurs. Le but n'est pas qu'elles s'installent dans un système.

Nous-mêmes travaillons avec des associations intermédiaires, notamment quand nous répondons à des demandes ponctuelles, cela nous permet de mieux connaître le comportement des personnes qu'une assistante sociale ou que le PLIE nous envoie, certaines ayant un parcours d'insertion plus long. Les

connaître nous permet d'éviter des erreurs au niveau des recrutements et de repérer des personnes prêtes à travailler sur des chantiers d'insertion, plus cadrés et inscrits dans un parcours individualisé, et une erreur de recrutement pourrait présenter des difficultés, pour la Régie et pour la personne.

Par contre, sur l'activité économique, nous ne bénéficions pas directement de subventions et il s'agit de contrats classiques (toute entreprise peut recruter des Contrats Initiatives Emploi, CIE), nous appliquons un coût horaire qui doit être rentabilisé, comme dans une entreprise. Nous devons donc faire appel à des personnes proches de l'emploi. C'est la différence avec les chantiers d'insertion sur lesquels nous pouvons employer des personnes qui réapprennent les règles basiques, comme se lever le matin, respecter des horaires, une hiérarchie, un groupe, etc. C'est ce que je voulais préciser.

A propos des travaux d'entretien du paysage, Yves Corvaizier sera mieux apte à vous répondre. Il pourra présenter sa régie.

Un intervenant

Je suis Directeur de la régie rurale de services du Fézensaguet, dans le Gers. Nous nous sommes créés en 2001 et commençons à avoir du recul sur notre action. La différence par rapport à la régie du pays de Lunel, est que nous intervenons principalement chez les particuliers. 25% seulement de notre activité sont réalisés avec les collectivités (mairies, Conseil général, communautés de communes).

Sur le paysage, nous nous occupons de l'entretien des chemins de randonnées. Mais la communauté de communes s'est agrandie, la surface a triplé et les élus ont choisi une solution plus rentable.

Comme nous n'avions pas les moyens de faire l'acquisition de matériel, nous le louons et cela se répercutait sur le coût de la prestation.

Nous intervenons encore souvent comme interlocuteurs par rapport à des communautés de communes ne disposant pas de services techniques suffisant, en complément sur un certain nombre d'activités, entretien dans les écoles ou petits bricolages, etc.

Par rapport au paysage, nous intervenons beaucoup sur les communes directement avec pour l'entretien des espaces verts, des cimetières, les réfections de murets, le petit patrimoine.

Mairie-conseils

Votre régie s'est plutôt créée sur une base associative, contrairement à la régie de Lunel qui s'est plutôt créée sur une volonté politique des élus ?

Un intervenant

La base est associative. Dans notre conseil d'administration siège le conseiller général qui a soutenu ce projet. Il y a trois ans, il existait peu de communautés de communes dans le Gers. Nous avons davantage répondu aux besoins de la population. Nous sommes dans un secteur qui souffre d'une déficience d'artisans. On les trouve sur les chantiers rentables, mais les petits travaux sont délaissés et souvent réalisés « au noir ». La Régie rurale a été créée pour essayer de répondre au besoin insatisfait de cette niche économique alors qu'un certain nombre de personnes étaient sans emploi, chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI. C'est une solution d'insertion.

Un intervenant

Avez-vous obtenu des subventions pour l'encadrement ?

Quel est votre budget, montant, différentes dépenses et surtout les recettes liées à des prestations ou à des subventions ?

Frédéric FONTON

Pour les chantiers d'insertion, nos budgets s'équilibrent grâce aux financements publics du PLIE, du Conseil Général, éventuellement de la DDTEFP et à travers les salaires qui sont aidés à 95 %. La formation complémentaire dont nous pouvons bénéficier est financée à hauteur de 3,35 € de l'heure par la DDTEFP.

Pour les autres activités, nous sommes aidés en fonction des personnes que nous employons. Si nous créons un emploi sur un temps minimum, ou si nous assurons un suivi des personnes (accompagnement), nous sommes financés par le Conseil général.

En 2003, par exemple, ce dernier a versé 38 000 € pour cinq accompagnements de personnes au RMI et deux placements en emploi de plus de six mois et un jour. Nous arrivons donc parfois à maintenir les personnes dans la structure pendant plus de six mois (avec un emploi éventuel pour deux bénéficiaires du RMI).

Il s'agit de « **sorties positives** » (appellation du Conseil général). L'entrée d'une personne en formation qualifiante est considérée comme une "sortie positive". Quand une personne accepte un projet et qu'il est validé, nous l'aidons à le mettre en route. Nous avons le cas, par exemple, d'une personne qui suit une formation de cariste pendant neuf mois.

Les 38 000 euros nous ont permis d'assurer le suivi de ces cinq personnes et la mise en emploi de deux autres. Trois mois après le démarrage, nous avons reçu une avance de 70% du conseil général. Le solde étant versé à la fin, sur justificatif du respect de la convention (sorties positives, contrats, etc.) auprès du Conseil général, de la DDTEFP et du PLIE.

Nous bénéficions également de fonds du Plan local d'insertion pour l'emploi (PLIE) , qui appellent en contrepartie des fonds européens. Nous avons une convention globale avec le PLIE, l'accompagnement des bénéficiaires, leur suivi en emploi et pour le chantier régie 2 roues.

D'autre part, la DDTEFP nous a octroyé une aide au démarrage de 18 300 euros sur une durée de deux ans.

Entrer dans le détail des budgets serait long. Les chantiers d'insertion sont inévitablement déficitaires et les "dettes" sont couvertes par le Conseil général, le PLIE... Nos ressources proviennent de la vente des prestations des activités économiques (collecte de cartons, nettoyage des colonnes de verre etc). Le marché des cartons est bien une vente de prestation, payée à la tonne depuis le 1^{er} janvier 2004. C'était un chantier d'insertion à l'origine, mais dès l'instant où il est devenu économiquement rentable, il est entré dans le secteur concurrentiel marchand et n'a plus bénéficié de contrat aidés (CES ou CEC).

Aujourd'hui, nous sommes encore en phase de démarrage et nous ne parvenons pas à équilibrer nos ressources et nos dépenses. Une régie doit s'autofinancer à hauteur de 70% au bout de trois ans. Après dix huit mois d'existence, nous autofinançons 50% de l'activité d'ensemble de la régie, ce qui est assez honorable.

La régie a mis du temps à démarrer. Nous n'avions qu'un chantier, peu d'actions économiques, qui ne sont arrivées qu'à partir de juin 2003, le temps que les choses se mettent en place et qu'on nous fasse confiance sur la qualité du travail et le sérieux de l'encadrement. Ensuite, tout cela s'est bien développé. Le rôle des partenaires qui soutiennent cet outil est capital. Ainsi, le conseiller général qui a soutenu le projet de Régie siège dans notre conseil d'administration et le Comité national des Liaisons des Régies de Quartier et le Conseil Général de l'Hérault désirent développer les régies dans le département.

Un intervenant

Nous travaillons sur un chantier d'insertion pour le compte de la communauté de communes qui verse également une subvention. Nous facturons 4,50 euros de l'heure pour la prestation.

Frédéric FONTON

Le coût horaire dépend du type de prestations, de contrats et du type d'activité. On peut utiliser des contrats aidés CEC ou CES en chantier d'insertion, mais c'est impossible dans le cas d'activités économiques concurrentielles, sinon, nous serions en concurrence déloyale. Le tarif n'est pas le même non plus selon qu'on utilise du matériel ou pas. Il varie selon les déplacements (véhicules, carburant, assurance, entretien). Nous sommes au minimum à 14,50 euros de l'heure.

C'est la masse salariale, bien sûr, qui fait augmenter les prix dans notre budget. Quand on bénéficie d'aides à 95 % pour les salaires, la masse salariale retombe énormément et le coût de l'heure en conséquence.

Un intervenant

Pourquoi n'avoir pas fait le choix d'un statut de type entreprise d'insertion pour la partie économique ?

Frédéric FONTON

L'activité cartons était un chantier d'insertion pendant six mois, comme je vous l'ai expliqué. Ensuite, ce chantier s'est arrêté et nous sommes passés en activité économique.

Nous avons deux contrats CEC sur ce chantier au départ ; La DDTEFP nous a autorisés à les conserver pendant six mois. Ils ne sont pas passés dans l'activité économique, mais au delà, la DDTEFP ne le souhaitait pas. Depuis juillet 2003, nous travaillons directement avec des contrats initiatives emploi (CIE), délivrés par l'ANPE. Nous avons un partenariat fort avec l'ANPE.

Nous avons déjà évoqué en conseil d'administration le fait que certaines parties d'activités économiques, suivant les marchés qui se présentent, soient en conventionnement d'entreprise d'insertion. Dans d'autres régies, il arrive que l'activité économique soit conventionnée en entreprise d'insertion au sein de la régie. Cela fait partie de nos projets.

Ce n'est pas encore fait parce que les choses se sont réalisées comme ça. Aujourd'hui, nous réfléchissons justement à cette possibilité d'entreprise d'insertion, et notamment sur le double conventionnement.

Mais une régie et une entreprise d'insertion sont deux choses différentes. La régie peut avoir une de ses activités en entreprise d'insertion.

Mairie-conseils

Quels sont les liens entre la communauté de communes et la régie ?

Frédéric FONTON

La communauté de communes porte le Plan local d'Insertion pour l'Emploi et est, de ce fait, en lien avec les conseils généraux et la DDTEFP, avec l'Europe et a besoin de certains outils par rapport aux problématiques sociales du territoire. La communauté est présente au conseil d'administration dont nous avons parlé en début de réunion.

Mairie-conseils

Je voudrais demander à Monsieur BERGEON, de nous parler de la labellisation Régie de territoire en cours par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier.

Jean-Luc BERGEON

Avant de parler de la labellisation qui est une étape importante, je voudrais à nouveau préciser que la régie est un des dispositifs du territoire sur le Pays de Lunel. Il vient compléter le PLIE, la Mission locale, les ateliers pédagogiques personnalisés, la boutique de gestion, la pépinière d'entreprises, tout ce qui a été mis en place par la communauté de communes. Nous sommes un dispositif complémentaire qui vient s'y ajouter. Et puisque la question est revenue souvent, je voudrais re-préciser l'insertion et l'économique.

L'insertion par l'économique est une sorte de sas avant l'entreprise. Nos activités dites économiques aident les personnes à aller vers l'entreprise. On applique les règles de l'entreprise au plus près. Dans un chantier d'insertion, on n'est pas sur un marché concurrentiel, mais on travaille la reconstruction identitaire. On est avec des personnes encore éloignées de l'emploi. Pour nous, ce sont deux étapes différentes et complémentaires. On peut très bien envisager d'entrer à la régie salarié d'un chantier d'insertion, évoluer pendant six mois ou un an et passer à l'étape suivante qui est l'insertion par l'économique, avant de pouvoir intégrer l'entreprise.

Il n'y a pas opposition entre les deux, mais plutôt complémentarité. Je voulais dire cela au niveau de l'organisation régie.

En ce qui concerne la labellisation, il s'agit d'une démarche qui a été lancée. Ce que nous pouvons dire aujourd'hui pour nous, c'est que le réseau est quelque chose de très important puisque ce sont d'abord des personnes ressources qui nous aident à réfléchir sur notre pratique, qui nous permettent aussi de baliser un peu les actions de la régie, de façon à ce que nous conservions la philosophie de base des régies de quartier, même si nous sommes appelés à devenir, comme je l'espère, régie de territoire.

Et le réseau nous permet de participer activement, puisque par exemple j'ai été invité dernièrement à Paris à une commission de développement du réseau. Nous sommes donc des acteurs directs. Nous étions dernièrement chez Yves Corvaizier de la régie du Fézensaguet, pour travailler ensemble sur ce projet de régie de territoire. Nous sommes allés à Toulouse il y a quelques mois. Nous sommes associés à la réflexion de régie de territoire. Et le Comité est pour nous vraiment quelque chose de très important. Nous l'attendons avec impatience, mais nous savons qu'elle va nous apporter un plus, en termes de réflexion, et aussi en termes de formation pour nos personnels encadrants et bénéficiaires.

Mairie-conseils

Je crois que nous allons terminer là cette réunion.

Merci à tous.

Pour joindre Frédéric FONTON à la régie de Lunel. Tel : **04 67 83 66 43** ou portable : 06 24 19 74 63.